

LE DOSSIER *sa-ra-pe-da* DU SCRIBE 24 DE PYLOS

1. La paléographie mycénienne assigne au scribe 24 de Pylos les seules tablettes Er 312, Er 880, Un 718, ainsi que l'étiquette Wa 731, documents qui sont solidaires par leur objet.

a) Les deux tablettes Er sont un inventaire de terres ressortissant à la localité *sa-ra-pe-do*[-i]. Comme ce toponyme n'est donné qu'en 880, l'ordre de lecture des deux tablettes doit être 880-312 (et non, comme chez Gallavotti, 312-880); un autre argument en faveur de cet ordre sera donné plus loin (§ 6a). Textes:

Er 880.1 [e-]ke-ra₂[-wo ki-]ti-me-no , e-ke
 .2 sa-ra-pe-do[-i pe-]pu₂-te-me-no
 .3 to-so [pe-ma]GRA 50[]vacat
 .4 to-so-de , [a-ki-ti-]to , pe-ma GRA 44
 .5 to-sa , we-je[-we]1100[+
 .6 to-sa-de , su-za[]1000[+
 .7 vacat
 .8 ku-su-to-ro-qa, to-so , pe-ma 94
 .9-10 vacant

Er 321.1 wa-na-ka-te-ro , te-me-no []
 .2 to-so-jo pe-ma GRA 30
 .3 ra-wa-ke-si-jo , te-me-no GRA 10
 .4 vacat
 .5 ie-re-ta-o[]to-so pe-ma GRA 30
 .6 to-so-de , te-re-ta VIR 3
 .7 wo-ro-ki-jo-ne-jo , e-re-mo
 .8 to-so-jo , pe-ma GRA 6[]
 .9 vacat

b) La tablette Un est un relevé des obligations (du type *do-so-mo*: δοσμός) envers Poséidon (pratiquement, envers les desservants *o-wi-de-ta-i*: ὄφι-δέταιη? ὄφι-δέρταιη?, chargés de

la collecte de ces contributions), de la part des (ou de certains des) détenteurs de terres dans la localité *sa-ra-pe-da*. Texte:

- Un 718.1 *sa-ra-pe-da*, *po-se-da-o-ni*, *do-so-mo*
 .2 *o-wi-de-ta-i*, *do-so-mo*, *to-so*, *e-ke-ra₂-wo*
 .3 *do-se*, GRA 4 VIN 3 BOS^m 1
 .4 *tu-ro₂*, TURO₂ 10 *ko-wo*, *153 1
 .5 *me-ri-to*, v 3
 .6 vacat
 .7 *o-da-a₂*, *da-mo*, GRA 2 VIN 2
 .8 OVIS^m 2 TURO₂ 5 *a-re(-pa)*, AREPA v 2 *153 1
 .9 *to-so-de*, *ra-wa-ke-ta*, *do-se*,
 .10 OVIS^m 2 *me-re-u-ro*, FAR T 6
 .11 VIN S 2 *o-da-a₂*, *wo-ro-ki-jo-ne-jo*, *ka-'ma'*
 .12 GRA T 6 VIN S 1 TURO₂ 5 *me-ri*
 .13 vacat [s +] 1 v 1

c) L'étiquette

- Wa 731.1 *do-ṣo-mo*
 .2]*o-wi-de-ta[-i*

se réfère au même type de prestations que Un 718, mais on imagine mal le contenant (panier) ainsi étiqueté comme destiné à contenir la seule tablette Un 718. Celle-ci a la forme d'un rôle d'impositions (verbe δώσει au futur); sans doute le panier avait-il reçu, ou attendait-il de recevoir, les tablettes enregistrant, à mesure de l'exécution, les prestations effectivement fournies. Admettant, à titre de comparaison (§ 7), que Er 880+312 est de même fonction que 650 dans l'inventaire Es, et que Un 718 est de même fonction que 644 dans l'inventaire Es, il nous manquerait, pour *sa-ra-pe-da*, l'équivalent des tablettes Es 645 à 649, 651 à 653, 703, 726 à 729 comme contenu plausible du panier Wa 731.

d) Il y a, entre Er 880+312 et Un 718 une solidarité évidente: même scribe (qui n'a rien écrit d'autre), mêmes personnages ou groupes de personnages au moins en partie (*e-ke-ra₂-wo*, *ra-wa-ke-ta*, et le *wo-ro-ki-jo-ne-jo* qui n'est pas attesté ailleurs), même indication toponymique (qui, elle non plus, n'est pas

attestée ailleurs). Cette dernière est sans doute à entendre non comme un féminin, mais comme un pluriel neutre: non construit (c'est à dire au nominatif de rubrique), en tête de Un 718; construit, à l'intérieur de la phrase initiale à verbe *e-ke* de Er 880; l'état de la lacune (l. 2) entre *-do[* et *]pu₂-* laisse incertain s'il y avait là un diviseur + un syllabogramme (avec un espacement assez grand) ou bien un syllabogramme + un diviseur + un syllabogramme (avec un espacement moindre), c'est à dire si nous avons affaire au gén. pl. *sa-ra-pe-do* ou au loc. pl. *sa-ra-pe-do[-i]*, l'un et l'autre possibles. Toponyme juxtaposé dont le second élément est *πέδον* (ici, au pluriel *πέδα*: «les plaines de S.») et dont le premier élément seul est un nom propre (gén. sg. de première déclinaison), de lecture incertaine (**Σα(λ)λᾱς*? **Σαιλᾱς*? **Σαρ(ρ)ᾱς*? **Σαιρᾱς*? etc.).

2. Préalablement à l'étude directe du dossier (§§ 5-6), trois discussions préliminaires seront ici proposées: sur le nom (supposé) du roi de Pylos (§ 2), sur certains termes du lexique foncier (§ 3), sur la teneur des *do-so-mo* de Un 718 (§ 4).

Depuis *Documents* (1956) s'est fait jour l'hypothèse que le roi de Pylos, à la date de nos tablettes, ne serait autre qu'un certain *e-ke-ra₂-wo* / *e-ke-ri-ja-wo* dont le nom figure dans certaines de ces tablettes (quelle que soit l'exacte lecture de cet anthroponyme en *-ᾱῤῶν*). C'est une vue dont nous voudrions prouver: *a*) qu'elle est improbable *a priori*; *b*) qu'elle ne reçoit aucun appui des textes sur lesquels on a voulu l'étayer.

a) Les deux principaux personnages de l'Etat pylien sont le *ῤᾶναξ* (n° 1) et le *λαῤῥᾱγῆτᾱς* (n° 2). Lorsqu'il est question d'eux, on les désigne par leur seul titre: *wa-na-ka te-ke...* (Ta 711) «le roi a institué...», *ra-wa-ke-ta do-se...* (Un 718) «le l. donnera...», etc. Mais il subsiste entre eux une différence de niveau fondamentale; le roi, en tant que *ῤᾶναξ* «Souverain» (titre qu'il partage avec les dieux) est d'une autre essence que n'importe lequel de ses sujets (*λαῤῥᾱγῆτᾱς* compris); pour désigner ce qui relève du roi (biens et gens), le mycénien use de l'adjectif *wa-na-ka-te-ro* (*ῤᾶνάκτηρος*) avec le suffixe de partition binaire **-tero-*, opposant le *ῤᾶναξ* à tout ce qui n'est pas lui, et divisant en quelque sorte le monde en deux sphères, celle du Souverain et celle de tous les autres; au contraire, pour désigner ce qui relève du *λαῤῥᾱ-*

ῥᾱγῆτᾱς c'est le banal suffixe *-yo- qui forme l'adjectif *ra-wa-ke-si-jo* (comme on a *e-ge-si-jo* pour ce qui relève des *e-ge-ta*, etc.). etc.). Ceci rappelé, qui croira qu'un scribe du Palais puisse avoir l'irrévérence de désigner le roi par son nom, sans même faire suivre ce nom du titre ῥᾱναξ, de la même façon qu'il désignerait un notable de rang inférieur au λᾱῖῥᾱγῆτᾱς, ou un homme quelconque, voire un esclave?

b) Tout *a priori* qu'il soit, cet «argument de majesté» nous semble contraignant. Voyons, maintenant, ce que disent les textes. Dans l'inventaire de rameurs An 610 (totalisant, en 25 rubriques, quelque 600 hommes), les *e-ke-ra₂-wo-no* VIR 40 ne viennent qu'à la dix-septième place de l'énumération (l. 13) juste avant les *we-da-ne-wo* VIR 20 de la l. 14 (*we-da-ne-u* étant un autre notable, bien plus souvent cité que *e-ke-ra₂-wo* dans nos tablettes). Dans l'obscur document An 724, la défection de certains rameurs du bourg côtier *ro-o-wa* est expliquée par le fait que *me-nu-wa* (autre notable) a envoyé un homme (qui aurait dû être pris comme rameur) vers la localité *o-pi-ke-ri-jo*, cinq autres à *e-ke-ra₂-wo* (l. 5: *e-ke-ra₂-wo-ne...* VIR 5), un autre enfin au *ra-wa-ke-ta*. La signification de la série Qa n'est pas claire pour nous (tablettes individuelles avec anthroponyme au nominatif suivi d'un idéogramme obscur et d'un nombre 1 à 5). Parmi les anthroponymes figure *[e-]ke-ri-ja-wo* (Qa 1292), mais aussi des noms d'autres notables (ainsi, Qa 1293, *[me-]nu-a₂*, le *me-nu-wa* de An 724 cité plus haut), et, notamment, des noms de prêtres et de prêtresses. Le texte Un 219 enregistre l'attribution, à une quinzaine de destinataires, d'un certain nombre de denrées, comptées à la pièce, et désignées (de façon obscure pour nous) par les abréviations acrophoniques *KA, KE, KO, MA, ME, O, PE, RA, TE, U, WI*; les destinataires (au datif) sont: en tête de liste, *e-ke-ra-ne* (*sic*; pour *e-ke-(ra₂-wo)-ne?*); en fin de liste, *ra-wa-ke-ta*; dans l'intervalle, une succession confuse d'appellatifs (desservants des sanctuaires) et de théonymes; à la l. 7, *a-na-ka-te* (*wa-* incompatible avec ce qui reste de la lettre) est obscur; s'il y avait là une variante phonétique (?) ou un lapsus (?) pour *wa-na-ka-te*, il s'agirait probablement (étant donné l'immédiat voisinage de *po-ti-ni-ja*, *e[-ra]*, *e-ma-a₂*) d'une désignation divine et non du roi de Pylos. Voit-on, dans tout cela, rien qui plaide pour la qualité royale de notre homme? Un notable, sans plus. Un notable qu'on entre-

voit dans un milieu maritime (An 610, An 724) et dans un milieu religieux (Qa 1292, Un 219). Or le dossier du scribe 24 traite d'obligations qu'a *e-ke-ra₂-wo* (en liaison avec des attributions de terres) envers un Poséidon (dont on imaginera volontiers que le sanctuaire était voisin de la mer).

En fin de compte, c'est de notre dossier (inexactement interprété) qu'est sortie l'idée (fausse) d'une identité *e-ke-ra₂-wo* = *wa-na-ka*: on a assimilé le diptyque *wa-na-ka-te-ro te-me-no* / *ra-wa-ke-si-jo te-me-no* de Er 312 avec le diptyque *e-ke-ra₂-wo do-se* / *ra-wa-ke-ta do-se* de Un 718. L'analyse qui sera donnée aux §§ 5-6 fera justice de cette erreur.

3. Les grands cadastres des domaines de *pa-ki-ja-ni-ja* mettent en évidence l'étroite association de la qualité de *te-re-ta* (τελεστῶς) avec le régime foncier de parcelles dites *ki-ti-me-na* (en Eo/En, des *te-re-ta*, au nombre statutaire de 14, mais effectif de 13, se partagent DA 40 = GRA 40 de terre *ki-ti-me-na*, le mieux pourvu ayant plus de GRA 8). En regard, il y a une tout aussi étroite association entre le *da-mo* (δαμός) et le régime foncier des terres dites *ke-ke-me-na* (Eb/Ep), dont une partie demeure indivise, et dont l'autre est affectée, *pa-ro da-mo*, à des tenanciers de statuts divers (*ka-ma-e-we*, etc.). Si bien que le récapitulatif général Ed 411 totalisera toutes les terres *ke-ke-me-na* sous la rubrique *ka-ma-e-we* (entendre par là «*ka-ma-e-we*, etc.», comme il ressort du récapitulatif plus détaillé Ed 236+901+317+847, concernant les diverses catégories d'occupants des terres du *da-mo*).

Cette claire distinction n'est pas infirmée par les autres éléments (mineurs, et sporadiques) de notre documentation. Pour les *te-re-ta*: PY Eb 149, Eq 146; KN Am 826, B 779, Uf 839, 970, 990, X 1018. Aucun lien avec les terres du δαμός, si ce n'est (mais en apparence seulement) en PY Eb 149: court fragment mentionnant (l. 1) un *te-re-ta*, et (l. 2) l'obligation *du-wo-u-pi...[te-re-ja-e]* caractéristique de l'allocation dite *ka-ma* (elle-même toujours de provenance *pa-ro da-mo*, et sur terres *ke-ke-me-na*); le personnage en question (peut-être le même dont traitaient les lignes mutilées 4-5 de Ep 617) est un *ka-ma-e-u* dans le cadre du cadastre Eb/Ep, mais se trouve être, dans un autre cadre, τελεστῶς ailleurs (ce qui est ici rappelé, comme une sorte de titre ou de dignité). Au reste, dans certains des témoignages cnossiens, c'est bien comme

un titre apposé à l'anthroponyme que s'emploie *te-re-ta*, dans des contextes étrangers à l'occupation des terres. Inversement, là où est mentionné le *da-mo*, ce n'est jamais en liaison avec des terres *ki-ti-me-na*. Le formulaire *e-ke o-na-to pa-ro da-mo* qu'on retrouve à Pylos dans la série Ea (52, 136, 259, 460, 773, 778, 808, 816, 824) et en Eq 59, à Cnossos en E 845, est trop pareil à celui de PY Eb/Ep pour qu'on puisse douter raisonnablement qu'il s'agisse de parcelles *ke-ke-me-na* (ce que précise, d'ailleurs, le contexte de Eq 59).

En sorte que les *te-re-ta* de Er 5-6 et le *da-mo* de Un 718.7-8 doivent être tenus pour des collectivités agricoles différentes.

En revanche, un *ka-ma* (cf. Ep. 617) est une allocation de *ke-ke-me-na* soumise à des obligations spécifiques de mise en valeur (*te-re-ja-e*, *wo-ze-e*), et *e-re-mo* est de signification transparente: terre «déserte» au moment où on en prend possession pour la mettre en valeur, si bien que le *ka-ma* de Un 718.11-13 (ainsi désigné en tant que soumis à prestations) et le *e-re-mo* de Er 312.7-8 pourraient *a priori* être identifiés, même si l'on n'avait pas pour cela l'argument décisif de leur commune qualification de *wo-ro-ki-jo-ne-jo* (quel qu'en soit le sens exact, qui reste discuté).

4. En écrivant Un 718, le scribe 24 a mal calculé son espace. Après l'intitulé (l. 1) et la première rubrique (ll. 2-5), il s'est offert le luxe d'une ligne en blanc (l. 6). Mais il n'a pu se l'offrir ni entre la deuxième rubrique (ll. 7-8) et la troisième (ll. 9-11), ni entre la troisième et la quatrième (ll. 11-13). Bien plus, il a dû se résigner à commencer la quatrième en cours de ligne (non en début de ligne comme les trois premières). Encore, même ainsi n'a-t-il pu terminer son texte dans l'interlignage qu'il avait préparé; probablement, abréviation *me-ri* pour *me-ri-(to)* (cf. l. 5) en fin de l. 12, et report des indications quantitatives concernant le miel dans ce que nous appelons l. 13, c'est à dire en milieu de ligne, sous le dernier interlignage, dans un espace exigü non prévu pour être inscrit. Il résulte de là que le dispositif matériel de la tablette (commandé par la crainte croissante de manquer de place) ne nous informe pas sur l'articulation authentique des quatre rubriques entre elles; celle-ci ne peut être appréciée qu'à travers le jeu des particules (*o-da-a₂*, l. 7; *-de*, l. 9; *o-da-a₂*, l. 11); voir § 6 b.

Par chance, sauf pour le miel de la dernière rubrique, les quantités requises en *do-so-mo*

d' *e-ke-ra₂-wo* (*A*)
 du *da-mo* (*B*)
 du *ra-wa-ke-ta* (*D*)
 du *ka-ma* (*F*)

sont partout lisibles, et elles révèlent, de *A* à *F* une hiérarchie descendante des contributions. Dans le tableau ci-joint, tous les volumes ont été exprimés dans l'unité *v* (sixième de l'unité *T* de denrées sèches ou de l'unité *s* de denrées liquides; valeur absolue: 2 litres selon les anciennes appréciations; 1^l, 6 selon les appréciations plus récentes)

	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>F</i>
VIN	54	36	12	6
BLÉ	240	120		36
FARINE			36	
TAUREAUX	1			
BÉLIERS		2	2	
FROMAGES	10	5		5
PEAUX	1	1		
MIEL	3			?
ONGUENT		2		(7 ou plus)

Soit donc (compte tenu du fait qu'il faut environ deux volumes de grain non moulu pour obtenir un volume de farine), des proportions *A:B:D:F*

pour le vin, de 9:6:2:1

pour le blé et farine, de 20:10:6:3

aucune des autres denrées ne figurant à la fois dans les quatre colonnes, et ne permettant donc un calcul *A:B:D:F* de même ordre.

Mais on pourra admettre qu'en gros

- 50 % du *do-so-mo* pèse sur *A*
- 33 % du *do-so-mo* sur *B*
- 11 % du *do-so-mo* sur *D*
- 6 % du *do-so-mo* sur *F*

On sait que les contributions mycénienes sont réglées par des *barèmes quantitatifs*: quand il s'agit d'impositions par localités (Na) ou par districts (Ma), la répartition est proportionnelle à l'importance et à la population active de ces unités territoriales; quand il s'agit (comme ici, ou en Es: § 7) de redevances liées à des allocations foncières, la répartition est proportionnelle à l'étendue des domaines assujettis à redevance.

Mais on se rappellera aussi que, dans ces divers rôles de contributions, la *nature* des denrées est déterminée en fonction des besoins du Palais ou du sanctuaire, non en fonction de la production spécifique du contribuable: à ce dernier à s'arranger, notamment par troc à partir de ses propres produits, pour fournir les denrées portées au rôle. Aussi n'a-t-on pas à s'étonner de voir un détenteur de vignobles et de vergers comme *e-ke-ra₂-wo* taxé non seulement en vin, mais aussi en grain, en bétail, en miel, etc.

C'est donc seulement *quantitativement* qu'il est légitime de confronter ce que nous savons des impositions avec ce que nous savons des domaines.

5. Les participants au *do-so-mo* sont quatre (*e-ke-ra₂-wo*, *da-mo*, *ra-wa-ke-ta*, *ka-ma*).

Les domaines énumérés pour *sa-ra-pe-da* sont au nombre de six:

- A) un [*ki-*]*ti-me-no*...[*pe-*]*pu₂-te-me-no* de GRA 50 (relevant d'*e-ke-ra₂-wo*);
- B) un [*a-ki-ti-*]*to* de GRA 44 (dont la rédaction du texte laisse incertain s'il relève ou non d'*e-ke-ra₂-wo*: § 6 c);
- C) un *te-me-no* de GRA 30 (relevant du $\text{F}\acute{\alpha}\nu\alpha\xi$);
- D) un *te-me-no* de GRA 10 (relevant du $\text{\lambda}\acute{\alpha}\text{f}\acute{\alpha}\gamma\acute{\epsilon}\tau\acute{\alpha}\varsigma$);
- E) un domaine de GRA 30 (partagé entre trois $\text{\tau}\acute{\epsilon}\lambda\epsilon\sigma\tau\acute{\alpha}\iota$);
- F) un *e-re-mo* de GRA 6 (qualifié de *wo-ro-ki-jo-ne-jo*).

L'unité GRA, servant à évaluer les superficies, est proprement l'unité de volume de grain (de l'ordre de l'hectolitre: 120 l. d'après

les évaluations anciennes; 96 l. d'après les évaluations récentes): la surface est définie par la quantité de grain requise pour l'ensemencement éventuel en blé. Les domaines de *sa-ra-pe-da*, totalisant une superficie de GRA 170, étaient considérables: on se rappellera, par exemple, que les domaines de *pa-ki-ja-ni-ja*, en faisant le total des terres *ki-ti-me-na* (Eo/En) et des terres *ke-ke-me-na* (Eb/Ep), dépassaient de peu GRA 100 (exactement GRA 102 T 5 d'après Ed 411).

Comment rendre compte des relations entre les Six de Er et les Quatre de Un 718?

a) Une des démarches envisageables *a priori* serait de regrouper les six domaines en quatre unités de contribution: en assignant à *e-ke-ra₂-wo* le domaine [*a-*]*ki-ti-to* de Er 880.4 (ce que le contexte n'impose pas, mais n'exclut pas non plus); en identifiant les *te-re-ta* de Er 312.5-6 au *da-mo* de Un 718.7-8 (ce qui est, pour des raisons générales, difficilement admissible: § 3); en identifiant *e-ke-ra₂-wo* au ἐκβαξ (autre démarche difficilement admissible: § 2). Même à ce prix, les correspondances obtenues entre pourcentages d'occupation du sol et pourcentages du *do-so-mo* (§ 4) sont des plus médiocres:

% DU SOL		% <i>do-so-mo</i>	
<i>e-ke-ra₂-wo</i> (<i>ki-ti-me-no</i>)	} 73	50	<i>e-ke-ra₂-wo</i>
<i>e-ke-ra₂-wo?</i> (<i>a-ki-ti-to</i>)			
<i>wa-na-ka</i> (<i>te-me-no</i>)			
<i>ra-wa-ke-ta</i>	6	11	<i>ra-wa-ke-ta</i>
<i>te-re-ta</i>	18	33	<i>da-mo</i>
<i>e-re-mo</i>	3	6	<i>ka-ma</i>

b) Un aménagement à cette hypothèse consisterait à exclure le domaine [*a-ki-ti-*]*to* des domaines imposables, s'il fallait (mais cf. ci-dessous, c) prendre ce mot (d'ailleurs, restitué) au pied de la lettre («non-cultivé», donc improductif, donc non imposable), à la différence de l'*e-re-mo*, érigé en *ka-ma* par mise en valeur; donc devenu productif. Démarche qui, ramenant à GRA 126 l'ensemble imposable, modifierait, quant aux assujettis, le pourcentage d'occupation des sols, sans donner, pour autant, avec les

pourcentages *do-so-mo*, des correspondances décisivement meilleures :

% DU SOL		% <i>do-so-mo</i>	
<i>e-ke-ra₂-wo</i> (<i>ki-ti-me-no</i>)	} 63	50	<i>e-ke-ra₂-wo</i>
<i>wa-na-ka</i> (<i>te-me-no</i>)			
<i>ra-wa-ke-ta</i>	8	11	<i>ra-wa-ke-ta</i>
<i>te-re-ta</i>	24	33	<i>da-mo</i>
<i>e-re-mo</i>	5	6	<i>ka-ma</i>

c) Les solutions *a*, *b*, sont, de toute façon, viciées par des identifications (*e-ke-ra₂-wo* = *wa-na-ka*, *te-re-ta* = *da-mo*) qu'interdisent, pensons-nous, des difficultés dirimantes.

Il faut donc renoncer à retrouver en Un 718 *tous* les occupants de terres de Er. De ceux qui manquent en Un, *wa-na-ka* et *te-re-ta*, on devra alors admettre qu'ils jouissaient d'un statut spécial les exemptant du *do-so-mo* à Poséidon.

En revanche, il ne serait pas vraisemblable que *tous* les assujettis de Un 718 ne figurent pas en Er. Il faut donc, de quelque façon, y retrouver le *da-mo*, et la seule solution est d'assigner au δᾶμος le domaine *a-ki-ti-to* (que le contexte ne contraint pas d'attribuer à *e-ke-ra₂-wo*). On sait par les cadastres Eb/Ep que le *da-mo* dispose (soit en la fractionnant en *o-na-ta*, soit en la gardant indivise: *a-no-no*) de la terre qui n'est PAS *ki-ti-me-na*. Une terre *a-ki-ti-to* n'est d'ailleurs pas nécessairement, pour autant, une terre sans rapport, ne serait-ce que par l'élevage.

Si l'on adopte cette vue, la fraction imposable des domaines de *sa-ra-pe-da* (ἴσναξ et τελεστοί exclus) se réduit à GRA 110. Et, avec les nouveaux pourcentages d'occupation par là obtenus pour les contribuables, on arrive à des correspondances nettement plus satisfaisantes. Voir le tableau ci-après, où

- A = *e-ke-ra₂-wo* (*ki-ti-me-no*),
- B = *a-ki-ti-to* | *da-mo*,
- C = *wa-na-ka*,
- D = *ra-wa-ke-ta*,
- E = *te-re-ta*,
- F = *e-re-mo* | *ka-ma* :

% DE LA SUPERFICIE TOTALE		% DE LA SUPERFICIE IMPOSABLE	% DU <i>do-so-mo</i>
30	<i>A</i> (vignobles et vergers)	45	50
25	<i>B</i> (terres de pâture)	40	33
18	<i>C</i> (terres de culture <i>non imposables</i>)	—	—
6	<i>D</i> (terres de culture)	10	11
18	<i>E</i> (terres de culture <i>non imposables</i>)	—	—
3	<i>F</i> (terres à l'état de mise en culture)	5	6

d) On notera que *e-ke-ra₂-wo*, notable de la région (côtière) de *sa-ra-pe-da*, se trouve avoir, dans cette région, un domaine (planté) de GRA 50, supérieur au τέμενος du φάναξ (GRA 30), lui-même supérieur au τέμενος du λαφᾶγέτᾱς (GRA 10). Mais c'est là une situation purement locale; et (bien qu'une incomplète documentation en exclue la preuve), tout invite à penser que les domaines royaux, répartis sur l'ensemble du territoire, excédaient de loin, au total, la dotation d'*e-ke-ra₂-wo* à *sa-ra-pe-da*. Par surcroît, alors que *e-ke-ra₂-wo* paie tribut au sanctuaire de Poséidon, un privilège de souveraineté en exempte le φάναξ.

Des *te-re-ta* se partageant les terres *ki-ti-me-na* de *pa-ki-ja-ni-ja*, le plus richement doté (*ti-qa-jo*) dispose de GRA 8 τ 3 (En 473); à *sa-ra-pe-da* (sans que nous, connaissions la répartition), trois *te-re-ta* (pour nous, anonymes) disposent ensemble de GRA 30: le mieux pourvu était donc détenteur, nécessairement, de plus de terres que *ti-qa-jo*. Nous sommes mal informés, en général, du statut du τελεστᾱς mycénien; le dossier *sa-ra-pe-da* nous apprend qu'ils jouissaient de privilèges fiscaux qui, sans être de même essence

que les privilèges royaux, pouvaient n'en avoir pas moins les mêmes effets.

6. On a des raisons de penser que le scribe 1 de Pylos (dont les activités étaient considérables) jouait, notamment, le rôle de chef du bureau des affaires foncières, assisté, dans cette besogne, des scribes 41 et 43 (dont on a très peu de tablettes d'autre objet, p. ex. An 207 et 261 pour 43, Fn 1207 pour 41), et aussi du scribe 24 (que nous ne voyons occupé que de *sa-ra-pe-da*: § 1). Comment s'articulent entre eux les documents spécialisés émanant du scribe 24?

a) Il fonde le rôle 718 sur le cadastre 880+312. Conséquemment, dans le plus récent de ces documents (718), il suit le même ordre que dans le plus ancien (880+312), en «sautant» simplement les domaines non imposables:

880.1-3	<i>A</i>	→	718.2-5
880.4	<i>B</i>	→	718.7-8
312.1-2	<i>C</i>		
312.3	<i>D</i>	→	718.9-11
312.5-6	<i>E</i>		
312.7-8	<i>F</i>	→	718.11-13

Observation d'où l'on inférera un argument de plus (cf. § 1a) en faveur de l'ORDRE 880-312 (non 312-880) des tablettes Er; d'où l'on inférera, d'autre part, des arguments CONTRE *e-ke-ra₂-wo* = *wa-na-ka* ou *te-re-ta* = *da-mo*, et POUR [*a-ki-ti-*]*to* = *da-mo* et *e-re-mo* = *ka-ma*.

b) Un 718 comporte d'abord un intitulé (l. 1). Pour le corps même du texte (ll. 2-13), il apparaît que le scribe, tout en suivant l'ordre du cadastre Er, a institué une distinction primaire entre gros contribuables (*A+B* : 50 % + 33 % du *do-so-mo*) et petits contribuables (*D+F* : 11 % + 6 %); c'est cette distinction qui est marquée par le *-de* adversatif de la ligne 9 (en tête de *D*: τόσον δὲ λαῖφᾶγέτας δώσει), marquée aussi par le fait que le verbe *do-se* ne figure qu'en *A* et *D* (dans la première rubrique de chacun des deux groupes), mais est sous-entendu en *B* et *F* (dans la seconde). D'autre part, le scribe a institué une distinction secondaire entre les deux membres de chacun des groupes *AB* et *DF*:

c'est celle qui est marquée (l. 7, en tête de *B*; l. 11 en tête de *F*) par *o-da-a₂* (encore que *o-da-a₂* soit une particule plus étoffée que le *-de* simple, qui est d'ailleurs un de ses constituants).

c) La structure du cadastre Er est plus compliquée. La première tablette (880) ne comporte pas, à proprement parler, d'intitulé (encore que la mention *sa-ra-pe-do[-i]*, incluse dans la première rubrique soit en facteur commun pour 880+312). Elle concerne les deux principaux domaines (*A+B* : 30 % + 25 % du sol) et se clôt par une totalisation (*ku-su-to-ro-ga*, l. 8) dont l'équivalent fait défaut pour 312 (qui traite des domaines mineurs *C+D+E+F*, en tout 45 % du sol). Six rubriques, donc, mais qui (à différence des quatre rubriques de 718) ne sont ni hiérarchisées ni articulées, mais simplement juxtaposées, sans particules de liaison.

Le *-de* adversatif du cadastre (dans lequel *o-da-a₂* ne figure pas) sert en principe à distinguer l'un de l'autre deux éléments complémentaires à l'intérieur d'une même rubrique: vignes/figuiers en *A*; domaine/nombre des *te-re-ta* en *E* (ce qui rappelle l'énoncé du scribe 1 en En 609.1-2).

La seule exception (*-de* introduisant une rubrique) est fournie par 880.4: au lieu de présenter *d'abord* le terrain planté *A* avec *à la fois* la définition de sa surface et le décompte des pieds de vignes et de figuiers, le scribe, après avoir inscrit la superficie du *ki-ti-me-no A*, a tout de suite (par association d'idées *ki-ti-me-no* / *a-ki-ti-to*) été amené à mentionner *B* (et à marquer le second terme de l'opposition binaire *ki-ti-me-na* / *a-ki-ti-to* par *-de* adversatif, celui qui suit *to-so* au début de la l. 4). Après quoi seulement, il est revenu à *A* pour en détailler les plantations (elles-mêmes objet d'une opposition binaire avec *-de* adversatif). Démarche qui, à première lecture, ne laisse pas apparaître avec clarté que les lignes 1-3 (terrain *A*) et 5-6 (plantations *A*) concernent *e-ke-ra₂-wo*, mais non la l. 4 (domaine *B*).

7. L'épigraphie pyléenne ne fournit pas d'exact parallèle au dossier *sa-ra-pe-da*, avec d'une part son cadastre (Er), d'autre part son rôle de contributions agricoles diverses (Un 718) dues en *do-so-mo* à Poséidon par certains des occupants de ces terres, proportionnellement aux surfaces qu'ils occupent. Il y a, cependant, le dossier constitué par la série Es.

Le document initial Es 650 (avec la même fonction que Er 880+312) est un cadastre (de scribe non déterminé) répartissant, inégalement, un domaine (d'un peu plus de GRA 28) entre treize participants (quatorze à l'origine; mais élimination du dernier de la liste). Viennent ensuite (de la main du scribe 1) des documents afférents au *do-so-mo* qui leur est imposé. En premier lieu, une tablette collective (644) qui est un véritable rôle de contributions (à verser *we-te-i-we-te-i*, «chaque année») et a donc même fonction que Un 718 (avec verbe au futur *do-se* «donnera»). En second lieu, treize tablettes individuelles (livraisons effectives de l'année en cours?) dont le dossier *sa-ra-pe-da* n'a pas l'équivalent (mais les documents correspondants ne sont-ils pas ceux qu'attendait (§ 1c) le panier Wa 731?). Les *do-so-mo* varient avec les superficies occupées; les mieux pourvus en terre (par ordre décroissant: *a-re-ku-tu-ru-wo*, *ko-pe-re-u*, *o-po-ro-me-no*, etc.) sont aussi (dans le même ordre) les plus imposés.

Mais, entre les deux dossiers, il existe trois différences importantes. A *sa-ra-pe-da*, Poséidon (par l'entremise des *o-wi-de-ta* de son sanctuaire) est le seul bénéficiaire du *do-so-mo*; en Es, il n'en est que le principal bénéficiaire: une portion du *do-so-mo* total qui varie 1/10 à 1/3 va, en parties égales, à trois destinataires mineurs (humains, non divins: **34-ke-te-si*, *we-da-ne-we*, *di-wi-je-we*). A *sa-ra-pe-da*, les occupants du sol sont de statuts très divers, et deux des six sont exempts de *do-so-mo*; en Es tous les occupants sont de même statut, constituent une sorte de collège, et sont tous astreints au *do-so-mo*. A *sa-ra-pe-da*, les contributions consistent en produits agricoles divers (céréales, bétail, vin, miel, peaux, etc.); en Es il n'y a que des contributions en blé.

Les autres documents pyliens mentionnant des offrandes à Poséidon sont plus loin encore du dossier *sa-ra-pe-da*. Offrandes de denrées diverses en Un 6 (sans indication conservée de leur origine) et en Un 583 (où le premier mot [-]*ke-ra₂-u-na* de l'intitulé mutilé n'a qu'une ressemblance vague, et sans doute illusoire, avec *e-ke-ra₂-wo*). Offrandes d'huile (à des dates ou pour des fêtes déterminées) en Fr 343, 1219, 1224, comme en reçoivent d'autres divinités mentionnées dans la même série Fr.

8. On a, depuis longtemps, remarqué que le scribe 24 (si peu d'écrits de lui que nous possédions) se signale par des manières

d'écrire particulières: dans l'ordre phonétique ($*\eta > \alpha$ au lieu de l'usuel $*\eta > \circ$, dans *pe-ma*); dans l'ordre morphologique (datif athématique en -i au lieu de l'usuel -ei, dans *po-se-da-o-ni*); peut-être dans l'ordre terminologique (*te-me-no* et *e-re-mo* ne se rencontrent pas ailleurs; mais ce peut être dû au hasard); enfin, dans l'ordre syntaxique.

a) Les cadastres mycéniens mesurent les terrains en volume de blé d'ensemencement, c'est à dire au moyen de l'idéogramme GRA suivi d'indications numériques. Il n'est pas nécessaire que GRA soit précédé d'une mention explicative ou introductive (laquelle, par exemple, fait défaut dans la série Ea). Mais il est fréquent qu'il le soit, et la mention, en ce cas, n'est jamais le seul mot *pe-mo*, mais l'un des deux syntagmes *to-so pe-mo* ou *to-so-de pe-mo*.

b) L'originalité du scribe 24, en Er, est d'employer, à côté de *to-so pe-ma*, un *to-so-jo pe-ma* (312.2 et sous-entendu en 312.3; 312.8) dont on n'a pas d'exemple ailleurs, avec une répartition malaisée à définir et à justifier (*to-so-jo* après nominatif de rubrique/*to-so* ailleurs?):

880.3 : [e-]ke-ra₂[-wo ki-]ti-me-no e-ke / ...to-so [pe-ma] GRA 50;

880.4 : to-so-de [a-ki-ti-]to pe-ma GRA 44;

880.8 : ku-su-to-ro-qa to-so pe-ma < > 94;

312.2 : wa-na-ka-te-ro te-me-no / to-so-jo pe-ma GRA 30;

312.3 : ra-wa-ke-si-jo te-me-no < > GRA 10;

312.5 : te-re-ta-o to-so pe-ma GRA 30;

312.8 : wo-ro-ki-jo-ne-jo e-re-mo / to-so-jo pe-ma GRA 6.

c) Il a été contesté par certains que *to-so-jo* soit le génitif τόςσοιο. Ainsi par Householder, Palmer, Nagy, qui y voient un stade phonétique intermédiaire dans l'évolution du primitif **totyos*. Ainsi par Mylonas, qui songe à une hybridation de τόςσοος et de οίος. Ainsi, en dernier lieu, par Mme F. Bader (hypothèse communiquée oralement et qu'elle développe dans un article de ce volume de *Minos*): -jo serait une particule de phrase articulant *w. te-me-no* ou *w. e-re-mo* (nominatif de rubrique) avec *to-so pe-ma*; même particule (mais ici en emploi enclitique) que le *jo/o-*

qu'on trouve plus souvent (mais là en emploi tonique) en début d'énoncé devant prédicat (intitulés de tablettes).

Il a d'ailleurs été contesté aussi (par Gallavotti) que *pe-mo* / *pe-ma*, dans nos cadastres, soit à lire σπέρμο / σπέρμα; rapportant le mot à φέρω, il a songé à quelque désignation du «boisseau» (cf. φορμός, nom de contenant).

La seule question que nous entendons poser ici est la suivante: y a-t-il difficulté insurmontable à la lecture traditionnelle τόσσοιο σπέρμα avec τόσσοιο (traditionnellement aussi) entendu comme génitif de valeur (cf. Schwyzer-Debrunner, *Gr. Gr.* II, pp. 122, 125)?

d) Il existe un sentiment instinctif, et général, que le syntagme usuel *to-so(-de) pe-mo* est constitué d'un adjectif et d'un substantif en accord grammatical («tantum semen»): «terrain de X...; tant de semence: GRA ...». C'est de là que naît la difficulté lorsqu'on passe à l'occasionnelle construction de Er 312; car il est clair que l'emploi du génitif de valeur devrait faire passer le syntagme tout entier au génitif (τόσσοιο *σπέρματος: «terrain de X...; de tant de semence: GRA...»). Dans cette perspective, il est bien vrai que l'hybride τόσσοιο σπέρμα («semence de tant»??) défie toute traduction acceptable.

e) Jamais *to-so(-de) pe-mo* n'introduit GRA dans des inventaires de céréales proprement dits, c'est à dire n'annonce une mesure effective de grain réel; car alors, ou bien GRA n'est pas introduit par un substantif (ainsi dans toutes les tablettes Es autres que le cadastre 650), ou bien il l'est par le substantif *si-to* = σῖτος (ainsi MY An 658.4: *to-so* VIR 20 *si-to* GRA 4). La formule *to-so(-de) pe-mo* s'emploie exclusivement dans les cadastres; il s'agit là de grain virtuel et pour ainsi dire métaphorique, de grain qui est instrument et non objet de la mesure, la mesure elle-même ayant pour objet des terrains. En fonction de cette observation, nous proposerons d'entendre *to-so(-de)* adverbialement (τόσσον «tantum»: annonce de l'évaluation qui suit), *pe-mo* (*pe-ma*) étant un accusatif de relation (précisant le système de référence utilisé; ce qui laisse ouverte la possibilité que le mycénien ait connu aussi un autre système de mesures de superficies); selon nous, donc: «ager cuiusdam...; tantum (prout semen consideratur): GRA ...». Dès lors, l'éventuel passage de l'adverbe *to-so(-de)* à l'adverbe

to-so-jo (reposant sur un génitif de valeur) ne perturbe pas la construction, et les anciennes difficultés s'évanouissent: «ager cuiusdam...; tanti (prout semen consideratur): GRA...».

Paris 14
25 rue Gazan

MICHEL LEJEUNE

P.S. J. Chadwick, qui a eu connaissance du manuscrit de cet article, nous a fait profiter d'utiles avis et informations. Il nous a, notamment, à partir de deux ouvrages encore sous presse, communiqué ce qui figurera dans *Documents*² sur les valeurs absolues des unités de volume et sur la signification de PY Ed 411, et dans *PTT* sur l'établissement du texte des tablettes ici étudiées. Qu'il en soit amicalement remercié.